

L'émergence de la pensée écologique en ville

Charles-François Mathis

Quelle place l'urbanisme accorde-t-il à la pensée écologique ? Décrivant les usages du végétal en ville depuis le XIX^e siècle, Charles-François Mathis interroge l'évolution historique des partis pris de l'aménagement et les fondements de l'avènement d'un « urbanisme écologique ».

Où que j'aie aujourd'hui encore, si l'occasion s'en présente, si j'ai dans une ville inconnue une heure à perdre, une dérive complaisante m'entraîne au long des rues, vers ces placides enclaves chlorophylliennes cernées de nos jours par la ronde des moteurs et lorgnées de très hauts par les résidences et les tours qui transparissent autour d'elles à travers le feuillage des cèdres et des catalpas.

Je vois dans ces arches de Noé végétales autant de modestes porte-trésors, battus de partout, malmenés, comprimés par la marée de l'urbanisation, mais dont la déflagration végétale explosive un jour réensemencera les cités abandonnées (Gracq 1985, p. 39).

Ce jour, rêvé par Julien Gracq, serait-il arrivé ? Partout, il n'est question aujourd'hui que de végétalisation des villes – il n'y a qu'à voir les programmes des candidats à la mairie de Paris en 2019, tous plus « verts » les uns que les autres, pour s'en convaincre. L'urbanisation mondiale galopante (depuis 2008, d'après les statistiques de l'ONU, plus de la moitié de l'humanité serait citadine) rend de fait indispensable une réflexion sur les liens entre les villes et la nature, notamment végétale. L'avenir écologique de la planète reposerait-il sur les villes et leurs habitants, comme le laisse penser Valérie Chansigaud dans un ouvrage récent¹ (2017, p. 144-145) ? Il est certain en tout cas que le monde urbain devient un objet central pour penser la transition environnementale². Ce rôle écologique³ dévolu à la ville et les conséquences urbanistiques qui en découlent sont nouveaux et n'ont rien d'évident. Pour mieux en comprendre les enjeux, je propose, en me centrant sur la présence du végétal et sur les aménagements qui l'accompagnent, de revenir à leurs origines afin de mieux percevoir les traditions de pensée et les pratiques qu'ils bouleversent en Europe.

Une ville durable par la nature – mais sans l'écologie

Depuis le XIX^e siècle, dans son rapport avec la nature végétale, la pensée urbanistique s'appuie essentiellement sur deux principes. Le premier, bien antérieur à 1800, considère la ville comme le lieu de l'anti-nature, de l'artifice – c'est d'ailleurs là sans doute une des caractéristiques premières

¹ La densité de la ville permettrait selon elle de réduire l'impact environnemental des individus, et serait le lieu de l'invention politique de l'environnement.

² Voir à ce titre le programme de recherche de l'ANR Transenvir, 2016-2019, porté par Stéphane Frioux et dont les conclusions viennent de paraître dans *Une France en transition. Urbanisation, risques environnementaux et horizon écologique dans le second XX^e siècle* (Éditions Champ Vallon). Les villes devenant l'habitat majoritaire de l'humanité, elles sont un lieu central d'expérimentation et de réflexion sur des modes de vie plus respectueux de l'environnement.

³ J'emploierai ici le terme « écologique » pour désigner le souci d'une relation plus équilibrée des hommes à leur environnement, moins nocive pour ce dernier.

de la ville occidentale, en effet. Non que le végétal n'y ait sa place, bien entendu – mais il doit être ordonné, organisé, voulu en quelque sorte pour être accepté. Il est donc considéré, par des ingénieurs, comme Alphand, par exemple, qui y voit la matière première de l'art des jardins, comme un élément du mobilier urbain – le bac de fleurs sur le trottoir, les arbres d'alignement d'une rue – ou comme une part de la structure urbaine lorsqu'il s'agit de parcs ou de jardins. Sa « naturalité⁴ » en quelque sorte est ignorée, et ce d'autant plus que l'expansion impériale, les progrès des transports, l'ouverture au monde, particulièrement à partir des années 1830, ont permis d'importer des plantes exotiques du monde entier, qu'on s'est fait fort d'acclimater. Peu de limites, donc, à l'imagination du jardinier-paysagiste : les serres, les engrais, le remplacement régulier des fleurs affranchissent de bien des contraintes environnementales dans les choix décoratifs opérés.

L'autre principe de la pensée urbanistique dominante, cette fois né avec la révolution industrielle et l'expansion urbaine inouïe qui prend son essor au XIX^e siècle à l'ouest de l'Europe, considère la ville comme un problème : son artificialité devient nocive. La pollution attaque les corps de citoyens éreintés par le rythme des agglomérations industrielles et le fracas qui les entoure ; l'absence de beauté, les attraits néfastes des lieux de perdition, quant à eux, ruineront la moralité des plus pauvres, de cette masse nombreuse dont on craint – à Paris, traumatisée par les révolutions qui s'y succèdent, ou à Londres, dont l'East End est perçu comme un lieu de perdition – les humeurs et le soulèvement. Dans ces conditions, les éléments naturels, et particulièrement les végétaux, apparaissent comme un remède : il faut offrir aux corps et aux âmes malades l'apaisement des forêts, de la campagne, des bords de mer ; à défaut, apporter au sein des villes autant de verdure que possible, pour en gommer les nuisances, en réduire les affres. Les pouvoirs publics en sont responsables et y voient une des sources de leur légitimité.

Le végétal est donc un outil de l'urbanisme : il orne et il guérit, il structure parfois l'espace. Il n'a pas d'existence propre : olivier ou marronnier, flore locale ou exogène, peu importe, du moment qu'il remplit son office, décore un square, adoucit la minéralité et l'hostilité de la ville. On ne pense donc pas, ou très peu, le milieu qu'il doit occuper. L'écologie, dont le mot est inventé en 1866 par le biologiste Ernst Haeckel, mais qui ne s'organise comme science qu'au tournant du XX^e siècle, se focalise sur les milieux « naturels » ; au cours de ses premières décennies d'existence, elle ignore la ville, lieu de l'artifice et de la culture. Certes, on s'interroge sur les conditions pédologiques les plus propices à la croissance des arbres surtout : la mort des deux tiers des résineux plantés dans le sol sablonneux du bois de Boulogne par Alphand dans les années 1850, les dépérissements d'arbres causés par les fuites de gaz dans le sol parisien au même moment, ont ravivé cet impératif. De même, dans les villes à l'atmosphère particulièrement polluée, on s'efforce de choisir des essences qui puissent résister, comme le solide géranium par exemple. Néanmoins, cela ne fait pas une pensée systémique de la plante sans son milieu.

L'indifférenciation entre végétaux atteint son comble sans doute avec la notion d'espace vert, qui émerge progressivement dans l'entre-deux-guerres pour s'imposer après 1945. Le jardin contenait à tout le moins une dimension qualitative, ornementale ; il portait en germe une pensée paysagiste souvent féconde. L'espace vert, quant à lui, réduit la présence végétale à une tache, une surface colorée dont la destination est à ce point diverse qu'elle en devient indéterminée. Il s'épanouit pour permettre des activités sportives, dont on perçoit la nécessité pour les citoyens ; il devient lieu de repos, de récréation, de jeux, poumon de la ville. Les pouvoirs publics accompagnent ce mouvement : la célèbre circulaire du 8 février 1973, envoyée aux préfets par le ministre Robert Poujade, définit l'espace vert et fixe un objectif de 10 m² par citoyen. Les grands ensembles construits jusqu'au milieu des années 1970 incarnent les méfaits de cette approche : la surface importante de verdure, mal entretenue et souvent mal pensée, n'y joue pas le rôle réparateur et bienfaisant qu'on attendait d'elle. Les décennies d'après-guerre voient aussi le démarrage d'un étalement urbain sans précédent qui se poursuit aujourd'hui (de 1962 à nos jours, la densité urbaine en France a baissé d'un tiers) (Mathis et Pépy 2017, p. 11). Les jardins de cette marée pavillonnaire,

⁴ J'entends ici sa dimension spontanée, non anthropique, ancrée dans des processus écologiques qui s'inscrivent sur de larges échelles temporelles et spatiales.

là encore, s'intéressent assez peu au milieu dans lequel ils se développent ; des pelouses impeccables naissent dans une profusion d'engrais et de pesticides, tandis qu'on choisit des végétaux dans les catalogues selon ses envies, non sans succomber aux effets de mode qui se retrouvent également dans les projets urbanistiques portés par les pouvoirs publics. Des « jardins kleenex » évoqués par Nathalie Blanc (2004, p. 605), où chaque plante est jetée lorsqu'elle fane pour être remplacée par une autre élevée en serre, aux enkagazons du palais omnisport de Paris-Bercy étudiés par Bernadette Lizet (2008), la logique est bien celle d'un « kit végétal » (Mollie 2009) détaché de son milieu naturel, chosifié – à proprement parler *déraciné*.

Vers une écologie urbaine

L'essor des préoccupations environnementales dans les années 1970 va commencer à changer la donne. Nathalie Blanc montre par exemple que c'est seulement à ce moment-là que la notion d'écologie urbaine, pourtant née dès les années 1920 avec la tradition sociologique de Chicago, intègre la nature au sens d'un environnement vivant – notamment, pour la France, avec les travaux de Paul Duvigneaud. La ville devient alors un milieu de vie où l'homme et la nature interagissent. De la même manière, le programme de l'Unesco « Man and Biosphere », lancé en 1971, propose d'étudier, en ville, les interactions entre sociétés et éléments naturels (Blanc 1998, p. 293-295). Dans ces conditions, un intérêt pour « l'écosystème urbain » (Duvigneaud 1974) peut naître et le regard sur la plante se modifie. Elle n'est plus un isolat qu'on transporte et transplante à l'envi ; elle s'inscrit dans un ensemble à la fois social et naturel qu'il s'agit de prendre en compte.

Cette avancée prend d'autant plus d'importance que la conscience d'une biodiversité urbaine se fait jour. Déjà au XIX^e siècle des naturalistes amateurs, réagissant contre l'artificialisation croissante du milieu urbain, avaient proposé des flores urbaines, pour Paris ou Vichy, par exemple. Dans le second XX^e siècle, Paul Jovet, chercheur au Muséum national d'histoire naturelle, incarne cet intérêt par ses travaux sur les sauvages des lignes de métro parisiennes abandonnées, et ceux des rues d'Athis-Mons (Lizet *et al.* 1999). Ce n'est pourtant que dans les années 1970 que ces recherches marginales commencent à porter leurs fruits dans la pensée paysagiste et urbanistique, pour se développer ensuite à travers les travaux par exemple de Gilles Clément. L'idée du Jardin en mouvement, où une flore spontanée est accompagnée et non contrainte, est exposée dans un ouvrage éponyme en 1991 et appliquée lors de l'ouverture du parc André Citroën à Paris en 1992. Dès 1988, un « jardin sauvage », le Jardin Saint-Vincent, avait été inauguré sur la butte Montmartre ; en 1997, un deuxième ouvre au pied du Père-Lachaise sous l'impulsion des paysagistes Agnès Bochet, Laurent Gérard, Virginie Formigé et de l'écologue Sylvestre Voisin. C'est bien le retour à une pensée qualitative et non quantitative : les végétaux sont choisis pour leur adaptation au milieu, leur caractère endogène, non sans réfléchir aussi à la dimension paysagère des espaces où on les plante.

Ce mouvement, alors embryonnaire et qui encore aujourd'hui est loin de concerner l'ensemble des municipalités et des créateurs de jardins, s'accélère à partir des années 1990 (Blanc 1998), porté par les pouvoirs publics, dans le sillage du sommet de la Terre de Rio de 1992 qui, à travers l'Agenda 21, promeut la notion de développement durable dont les villes deviennent un acteur incontournable. Plus de mille collectivités françaises, et non des moindres (Nice, Bordeaux, Nantes, etc.) auraient adopté ces principes depuis 1993 à travers des chartes de l'environnement, des engagements de plantations, de gestion plus respectueuse des milieux naturels, etc. Au niveau européen, la charte d'Aalborg adoptée en 1994 engage les villes signataires à mettre en place des actions pour rendre les milieux urbains plus durables et faire en sorte qu'ils participent à la transition écologique. Cet objectif est facilité par la mise en place du réseau écologique « Natura 2000 », initié par la directive européenne « Habitats » de 1992 : si l'essentiel des espaces protégés échappe à la ville, la création de trames vertes et bleues (initiées par les lois Grenelle de 2009 et 2010), qui contribuent désormais à structurer l'espace urbain, doit faciliter la circulation de la faune et de la flore. Désormais, suite à différents textes législatifs passés depuis les années 1990 (comme

la loi Solidarité et Renouvellement urbain de 2000, par exemple), les communes françaises doivent prendre en compte les espaces verts dans leurs plans d'urbanisme et les intégrer à divers échelons, du local au régional. Les changements sont considérables : les modes de gestion comme d'appréhension de la végétation en ville ont été transformés en trente ans⁵. Dès les années 1980, des villes comme Rennes ou Orléans ont pratiqué la gestion différenciée de leurs espaces verts, désherbant – mais sans produits phytosanitaires – les lieux de prestige, et laissant ailleurs une plus grande place aux plantes spontanées. On choisit, comme à Montpellier, des végétaux endogènes comme le kniphofia ou la stipa tenuifolia (« les cheveux d'ange »), mieux adaptés aux conditions climatiques pour réduire la consommation d'eau et faciliter l'entretien. Si les expérimentations ne manquent pas à tous les échelons du territoire, les petites villes manquent parfois de moyens financiers et humains pour mettre en place de telles transitions ; le législateur joue alors un rôle incitateur fort, comme avec la loi Labbé, qui interdit l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics depuis 2017 et privés depuis 2019.

La ville au péril de l'écologie⁶ ?

Ces transformations questionnent la ville telle qu'elle se définit depuis deux siècles environ. Une nature ordinaire, locale, laissée – dans une certaine mesure – libre de son mouvement, peut-elle encore jouer le rôle de remède aux maux urbains qu'on lui attribuait jusqu'alors ? En livrant la ville aux sauvages végétaux, en lui faisant perdre ce caractère ordonné qui doit inspirer des comportements humains modérés et civilisés, ne risque-t-on pas de la désurbaniser ? En fait, en dépit de l'action croissante d'écologues qui œuvrent pour rétablir des fonctionnements écologiques dans la ville sans vision utilitariste, l'insistance sur la dimension écologique de l'urbanisme depuis une trentaine d'années, notamment au niveau politique, se fait sur la base d'un intérêt bien compris des citoyens, qui s'inscrit pleinement dans les attentes des décennies précédentes. L'association Plantes et Cité, dans une étude de 2014, relève une dizaine de « services » rendus par la nature en ville, réunis en trois catégories (Laille *et al.* 2014). Les bienfaits pour l'homme englobent santé et bien-être, lien social et identité : on est là somme toute dans une vision assez traditionnelle (et tout à fait juste, bien entendu) de ce qu'une végétalisation urbaine peut apporter en termes sociaux, physiologiques et psychologiques. Un deuxième ensemble réunit les bienfaits pour l'économie, autour de l'agriculture urbaine, de la valorisation des déchets et du bâti, etc. Un troisième groupe, enfin, porte sur les équilibres naturels, mais, mise à part la biodiversité, ses éléments se rapportent là encore à l'être humain : régulation thermique (lutte contre les îlots de chaleur), qualité de l'air, écoulement des eaux, etc. Le triptyque renvoie bien entendu aux trois piliers du développement durable : le social, l'économique, l'environnement. Comme auparavant, donc, la nature végétale est mise ici au service des activités et des intérêts humains ; simplement l'attention qu'on lui porte est tout à la fois plus globale et plus fine dans les rapports qu'elle tisse avec les sociétés urbaines⁷. Nathalie Blanc suggère en ce sens de revaloriser la ville comme milieu de vie, de cesser de la disqualifier pour y mettre en œuvre une requalification écologique – qui ne serait pas uniquement instrumentalisée (2007). Michel Vernes, pour sa part, dénonce la conception d'une nature-remède qu'il voit comme un élément de « désurbanisme » (1984) : l'irruption de l'écologie en ville peut-elle offrir une autre conception ?

Elle modifie en tout cas certainement la place qu'occupent les citoyens dans la définition des politiques d'urbanisme : le verdissement n'est plus seulement l'apanage des pouvoirs publics, qui décident d'un parc ou d'un square, mais nécessite l'action de tous les citoyens. Pas de biodiversité, en effet, sans une végétalisation écologiquement responsable des espaces privés et sans un

⁵ Surtout dans les espaces publics – la gestion des espaces privés et des zones industrielles est plus difficile à faire évoluer.

⁶ Je m'inspire ici du titre d'un article de Jean-Claude Lévy de 1993.

⁷ Sauf lorsqu'elle est l'objet, comme souvent encore, d'un simple marketing urbain : où sont la durabilité et l'attention écologique dans les arbres rachitiques plantés à l'étroit dans des pots ?

accompagnement des citoyens : choix de végétaux endogènes, abandon des pesticides et des engrais chimiques sont certains des moyens, pas toujours clairement énoncés, qui permettent d'avancer en ce sens. La ville peut alors entrer dans un mode de gouvernance plus horizontal en rupture avec les pratiques antérieures⁸. Là encore, bien entendu, il y a malgré tout beaucoup à faire : lotisseurs ou particuliers, voire certaines collectivités locales, ne jouent pas toujours le jeu d'une végétalisation et d'une gestion plus attentives aux conditions environnementales.

Enfin, l'urbanisme écologique questionne l'artificialité de la ville, et donc remet en cause la notion même de cité telle que l'architecture dominante a pu l'aborder depuis le siècle des Lumières au moins. Nombreux sont les auteurs à alerter sur les dangers du tout-végétal : la ville, qui se définirait par ce qu'elle n'est pas (ni la forêt, ni la campagne, etc.), y perdrait son âme (Berque 1997) ; elle se dissoudrait dans l'étalement urbain et les jardins qui l'accompagnent (Calenge 1997) au demeurant souvent anti-écologique. La ville écologique, par son attention à la biodiversité et au milieu, ne peut se penser comme une monade – ce qu'elle n'a certes jamais été. Mais plus que jamais, elle est conçue comme partie d'un tout, d'un territoire, d'un pays, dont les conditions environnementales déterminent son développement « naturel », la faune et la flore qu'on y trouve, les modes de gestion des éléments. Mais alors, où commence et où s'arrête la ville ? Comment peut-elle se définir dans sa singularité ? Sans doute faut-il ne pas imaginer une frontière claire entre la ville et ce qu'elle n'est pas, mais plutôt des gradients d'urbanité, qui permettent tout à la fois de l'identifier en son cœur et de la relier à son milieu (Fleury 1996). Ainsi de cet entre-deux qu'est la ceinture verte, entre le centre dense de la ville et la couronne extérieure agricole : « Cet espace *ni spécifiquement urbain, ni rural* (Iaurif 1995) est précisément celui où naît la ville, où l'espace rural devient urbain : c'est en quelque sorte une *assise génératrice* au sens de la botanique » (Fleury 1996, p. 46). La ville y conserverait ce qu'il faut d'artificialité pour exister, tout en s'insérant dans un écosystème auquel elle obéirait sans se renier.

Bibliographie

- Berque, A. 1997. « Des toits, des étoiles », *Les Annales de la recherche urbaine*, « Natures en villes », n° 74.
- Blanc N. 1998. « 1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville-nature », *Espace géographique*, vol. 27, n° 4, p. 289-299.
- Blanc, N. 2004. « De l'écologie dans la ville », *Ethnologie française*, vol. 34, n° 4, p. 601-607. Disponible en ligne à l'URL suivant : www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2004-4-page-601.htm.
- Blanc, N., Cohen, M. et Glatron, S. 2007. « Quelle place pour le paysage végétal dans les politiques urbaines ? », in M. Berlan-Darqué *et al.*, *Paysages : de la connaissance à l'action*, Paris : Quae, p. 84-101.
- Calenge, C. 1997. « De la nature de la ville », *Les Annales de la Recherche urbaine. Natures en villes*, n° 74.
- Chansigaud, V. 2017. *Les Français et la nature : pourquoi si peu d'amour ?*, Arles : Actes Sud.
- Clément, G. 1991. *Le Jardin en mouvement*, Paris : Pandora.
- Duvigneaud, P. 1974. *La Synthèse écologique*, Paris : Douin.
- Fleury, A. 1996. « Espaces verts et agriculture périurbaine : des natures pour la ville », in L.-M. Rivière, *La Plante dans la ville*, Paris : Quae, p. 45-56.
- Gracq, J. 1985. *La Forme d'une ville*, Paris : Corti.
- Iaurif. 1995. « Le plan vert régional d'Île-de-France », Paris.

⁸ On retrouve cela dans le développement des sciences participatives, notamment lorsque les citoyens contribuent à repérer et localiser les espèces végétales dans l'espace urbain.

- Laille, P., Provendier, D., Colson, F. et Salanié, J. 2014. *Les Bienfaits du végétal en ville : étude des travaux scientifiques et méthode d'analyse*, Angers : Plante & Cité.
- Lévy, J.-C. 1993. « La ville au risque de l'écologie », *Raison présente*, n° 106, p. 51-54. Disponible en ligne à l'URL suivant : www.persee.fr/doc/raipr_0033-9075_1993_num_106_1_3111.
- Lizet, B. 2008. « Théâtres végétaux dans la ville : jalons pour une ethnobotanique urbaine », in F. Hallé et P. Lieutaghi, *Aux origines des plantes*, vol. 2, Paris : Fayard.
- Lizet, B., Wolf, A.-E. et Celecia, J. (dir). 1999. *Sauvages dans la ville*, Paris : MNHN.
- Mathis, C.-F. et Pépy, E.-A. 2017. *La Ville végétale. Une histoire de la nature en milieu urbain (France, XVII^e-XXI^e siècle)*, Ceyzérieu : Champ Vallon.
- Mollie, C. 2009. *Des arbres dans la ville. L'urbanisme végétal*, Arles : Actes Sud.
- Vernes, M. 1984. « Les jardins contre la ville », *Temps libre*, n° 9.

Agrégé et docteur en histoire, ancien élève de l'ENS Cachan, **Charles-François Mathis** est maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Bordeaux-Montaigne. Il a présidé le Réseau universitaire de chercheurs en histoire environnementale (RUCHE) et dirige la collection « L'environnement a une histoire », chez Champ Vallon. Spécialiste d'histoire environnementale et britannique, il est notamment l'auteur de *In Nature We Trust. Les paysages anglais à l'ère industrielle* (2010) ainsi que de *La Ville végétale. Une histoire de la nature en milieu urbain (France, XVII^e-XXI^e siècles)*, coécrit avec Émilie-Anne Pépy (2017). Ses travaux s'orientent désormais vers l'histoire de l'énergie, en vue de réaliser une histoire culturelle du charbon dans l'Angleterre du XIX^e siècle.

Pour citer cet article :

Charles-François Mathis, « L'émergence de la pensée écologique en ville », *Métropolitiques*, 15 février 2021. URL : <https://metropolitiques.eu/L-emergence-de-la-pensee-ecologique-en-ville.html>.